



# PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ POUR DEMO

## 1 Organisation

Aucune notion de compétition sportive, de chronométrage ou classement est autorisé. Tout le parcours doit être sécurisé comme une épreuve de compétition sur route fermé. Les organisations devront s'assurer d'obtenir les autorisations et les assurances nécessaires pour l'organisation de l'événement. Le RACB Sport peut désigner un observateur, homologateur et des autres officiels.

## 2 Voitures

### 2.1 Prescriptions générales

Les épreuves démo sont ouvertes à :

- Une sélection de véhicules historiques de rallye de plus de 25 ans (voitures antérieures au 31/12/2000).
- Une sélection de voitures de rallye plus récentes présentant un intérêt historique particulier.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés et en ordre de certificat de contrôle technique civil (y compris l'attestation pour véhicule de compétition en ordre de validité si nécessaire) et d'assurance.

Les véhicules immatriculés en Belgique possédant une attestation du Contrôle Technique limitée à la compétition automobile et une Attestation pour Véhicules de Compétition « carnet jaune » en cours de validité délivré par le RACB sont autorisés à s'engager à l'épreuve démo et devront satisfaire au contrôle technique du rallye.

Les véhicules immatriculés à l'étranger avec une restriction de circulation devront être conformes au code de la route belge.

Un ou deux extincteurs manuels de contenance totale minimale de 2kg, solidement fixé et accessible à l'équipage, ainsi qu'un triangle, deux gilets jaunes et une trousse de secours sont obligatoires dans chaque véhicule.

Les pneumatiques doivent être homologués pour être utilisés sur la voie publique en Europe et doivent être pourvus d'un marquage légal « E » ou « DOT » visible en permanence. Ils doivent être conformes au Code de la Route belge à tout moment du rallye et la profondeur des sculptures ne doit pas être inférieure à 1,6 mm et ceci sur au moins 3/4 de la bande de roulement. Le retailage des pneumatiques est interdit.



Les phares et ampoules au xénon sont interdits. Les ampoules LED sont autorisées à l'avant et à l'arrière à la condition expresse d'être insérées dans les optiques d'époque. Les rampes LED ne sont pas autorisées.

Le système antivol et les airbags doivent être enlevé obligatoirement.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout véhicule ne satisfaisant pas à l'esprit ou à l'aspect de la catégorie ou période donnée.

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter toute contrainte technique ou de sécurité auquel le véhicule devra être conforme en complément de ce présent règlement.

Les voitures devront satisfaire aux vérifications techniques initiales de chaque épreuve.

## 2.2 Prescriptions additionnelles pour les véhicules participant à une épreuve Demo

Le véhicule doit être en état de rouler et sûr.

Les voitures devront obligatoirement être équipées d'un toit rigide.

L'installation d'un arceau de sécurité conforme à l'Annexe K ou J de la FIA en cours de validité ou conforme à la spécification de période (spécifications en vigueur à l'époque de leur conception), est obligatoire.

Les sièges baquets et leur installation doivent être conforme à l'annexe K ou J. Leur date d'utilisation peut être expirée, à condition que le siège soit en bon état et apte à assurer la sécurité du (co)pilote. La fixation au châssis doit être solide et adaptée aux sièges baquets. La présence de 2 cutters coupe-harnais est obligatoire.

Un harnais de sécurité (harnais 6 points recommandés) et leur installation doivent être conforme à l'annexe K ou J. Leur date d'utilisation peut être expirée, à condition que le harnais soit en bon état et apte à assurer la sécurité du (co)pilote.

L'organisateur et le RACB Sport se réservent le droit de refuser tout véhicule dont la sécurité serait jugée insuffisante pour participer à la compétition.

## 3 EQUIPAGE

### 3.1 Licence (co)pilote

Chaque membre d'équipage doit être détenteur d'une licence ou demo pass :

- Soit il est détenteur de n'importe quelle licence pilote nationale valable. S'il est affilié à une fédération étrangère, il doit présenter une autorisation de sortie qui peut être permanente ou ponctuelle.
- Soit il doit faire une demande pour l'obtention d'un demo pass au RACB via le site. Aucune visite médicale ou test à l'effort est requis.



Pour les voitures type Rally1, Rally2, WRC, S2000, RRC, RGT, A8, N4, Kitcar2.0, Groupe B suivant Annexe 6 Art 1.4 de l'Annexe K de la FIA, un avis positif de RACB Sport sur base d'expérience est également nécessaire.

Le pilote doit obligatoirement être titulaire d'un permis de conduire civil en cours de validité.

L'âge minimum pour les copilotes est de 16 ans.

### 3.2 Equipement (co)pilote

Le port de la ceinture de sécurité (ou du harnais) est obligatoire pour le pilote et le copilote.

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile (minimum norme CE) et en bon état est obligatoire.

Le port de vêtements longs recouvrant entièrement les jambes et les bras est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon, ...) sont prohibées, y compris pour les chaussures.

Le port de chaussures fermées en toile, tissu ou cuir est obligatoire pour le pilote et le copilote.

Le port d'un équipement de sécurité FIA est recommandé, y compris un FHR (Hans).

Pour les voitures type Rally1, Rally2, WRC, S2000, RRC, RGT, A8, N4, Kitcar2.0, Groupe B suivant Annexe 6 Art1.4 de l'Annexe K de la FIA, le port d'un équipement FIA avec au moins les normes suivantes est obligatoire :

- FIA 8856-2000 (avec ou sans hologramme) ou 8856-2018 pour la combinaison, sous-vêtements, cagoule, gants en chaussures
- FIA 8858-2002 ou 8858-2010 pour le FHR (Hans)
- FIA 8859-2010, 8859-2015, 8860-2010 ou 8860-2018 pour le casque.

## 4 Visa

Approuvé sous le n° de visa RACB Sport n° :